



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 30 SEPTEMBRE 2026

OBJET : BLEUET DE FRANCE

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Modification de la délibération n°2026-094 du 17 juin 2026

N°2026_114

Date d'affichage de la liste des délibérations : **6 octobre 2026**

Date de transmission en Préfecture : **6 octobre 2026**

Date de mise en ligne : **6 octobre 2026**

Date de la convocation du Conseil municipal : **22 septembre 2026**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Lionel CATRAIN**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Sébastien FRANÇOIS - Valérie GRILLON - Claude MARCOLET - Agnès BÉRAL - Lionel CATRAIN - Christophe REBOUL - Agnès SÉNÉCLAUZE - Solange VENDITTELLI - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Jean-Michel RIVIER - Christophe GALLAY - Laurent MACON - Olivier CAPEL - Anne-Sixtine DE SAINT-GEORGE - Anne JUSTIN - Franck COLLAS - Nadine CARRION - Christelle RIVAT - Cynthia CHABERT - Erwan LE SAUX - Xavier FRANCO - Omar KLAÏ - Yeabsera RAVET - Christiane CONSTANT - Didier DUBOIS - Odile MIRGUET

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Laurence BEUGRAS (à Solange VENDITTELLI) - Jean PETIT (à Agnès BÉRAL) - Carole COGNARD (à Nadine CARRION) - Marie DELAHAYE (à Claude MARCOLET)



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 30 SEPTEMBRE 2026

Le Bleuet de France est une association reconnue d'utilité publique intégrée à l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONACVG) depuis 1991.

Elle trouve son origine dans le bilan dramatique de la première guerre mondiale. Depuis plus de 100 ans, le Bleuet de France vient en aide aux combattants d'hier et d'aujourd'hui, aux blessés de guerre, aux veuves de guerre, aux pupilles de la Nation et aux victimes de guerre et du terrorisme. Il les accompagne moralement et financièrement dans leur vie quotidienne, comme dans leurs projets de reconstruction.

Véritable trait d'union entre les générations, le Bleuet de France déploie son action autour de deux piliers fondamentaux : l'accompagnement des blessés de guerre, des veuves, des orphelins et des victimes du terrorisme, et la transmission de la mémoire auprès de la jeunesse.

Des campagnes d'appel aux dons ont lieu chaque 8 mai et 11 novembre en France, en Outre-mer et à l'étranger.

Une subvention de 300 € envers l'association « Bleuet de France » a été validée le 17 juin dernier en Conseil municipal pour 2026, 2027 et 2028 en omettant de préciser qu'il s'agit d'un versement de 100 € par an.

La commission n°2 « Solidarité, enfance, jeunesse et administration générale » a vu le dossier le 23 septembre 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés, délibère pour

- VALIDER le versement d'une subvention d'un montant total de 300 euros au titre des exercices 2026, 2027 et 2028, soit 100 € par an, à l'association "Bleuet de France"
- DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 65 – compte 65748 du budget principal de la commune – exercices 2026, 2027 et 2028

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire
Lionel CATRAIN

Pour copie conforme

Le Maire
Serge BÉRARD

